

## **LE TRAVAIL DE L'OCDE AVEC LES NON-MEMBRES EN EUROPE, DANS LE CAUCASE ET EN ASIE CENTRALE<sup>1</sup>**

### **I. CONTEXTE HISTORIQUE**

La coopération de l'OCDE avec les non-membres européens, du Caucase et d'Asie centrale trouve son origine dans une décision stratégique des membres de l'Organisation établissant que cette dernière devait s'engager au maximum de ses capacités pour faciliter le processus de transition historique entamé entre 1989 et 1991. Parallèlement à un programme général consacré aux anciens pays d'économie dirigée d'Europe, plusieurs programmes par pays ont été établis avec les Partenaires pour la transition (« PPT ») comme la Hongrie, la Pologne, la RFTS (les Républiques tchèque et slovaque depuis 1993). En 1995, des programmes par pays ont été lancés avec la Slovénie, la Bulgarie et la Roumanie, ces deux derniers pays ont été intégrés dès 1999 dans le Programme régional pour l'Europe du Sud-Est. Toutefois, contrairement aux programmes PPT, ces initiatives n'avaient pas pour vocation d'aider les pays à se préparer à leur adhésion à l'Organisation. Tel était également le cas du Programme régional pour les pays baltes, en vigueur entre 1998 et 2004.

Suite à l'effondrement de l'URSS (décembre 1991), l'OCDE a lancé un programme d'assistance technique destiné aux Nouveaux États indépendants (NEI) nés de ce bouleversement. La coopération avec la Fédération de Russie dans le cadre de ce programme a finalement été officialisée par la mise en place d'un programme consacré à ce pays, programme qui a pris un nouvel élan lors de la demande formulée par la Russie en 1996 de devenir membre de l'OCDE, demande à laquelle l'Organisation avait répondu que l'accession de la Russie était l'objectif ultime des deux parties.

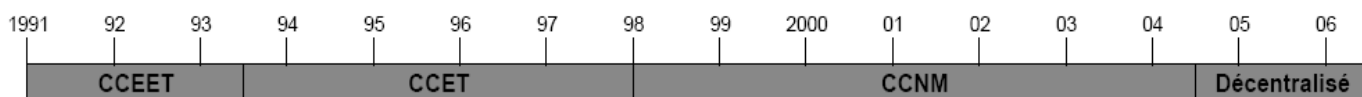
Le tableau en page 2 montre l'évolution des différents programmes.<sup>2</sup> Leur finalité générale était d'assurer la réussite de la transition de ces pays vers l'économie de marché, en particulier grâce à des mesures de stabilisation macroéconomique, des réformes structurelles et un recours accru aux dispositifs d'incitation et aux mécanismes reposant sur le jeu des forces du marché. Une note du Secrétariat intitulée « Économies en transition : l'expérience acquise par l'OCDE » [C(2003)165] a été examinée par le Conseil en septembre et en octobre 2003. Cette note fournissait une évaluation générale des travaux accomplis depuis 1990 dans les économies en transition, exposait les enseignements qui peuvent en être tirés et indiquait quelques-uns des défis possibles pour l'avenir.

Le tableau en page 2 montre l'évolution des différents programmes. Bien évidemment, l'architecture de ces programmes n'a jamais réellement considéré ces trois régions en tant que telles.

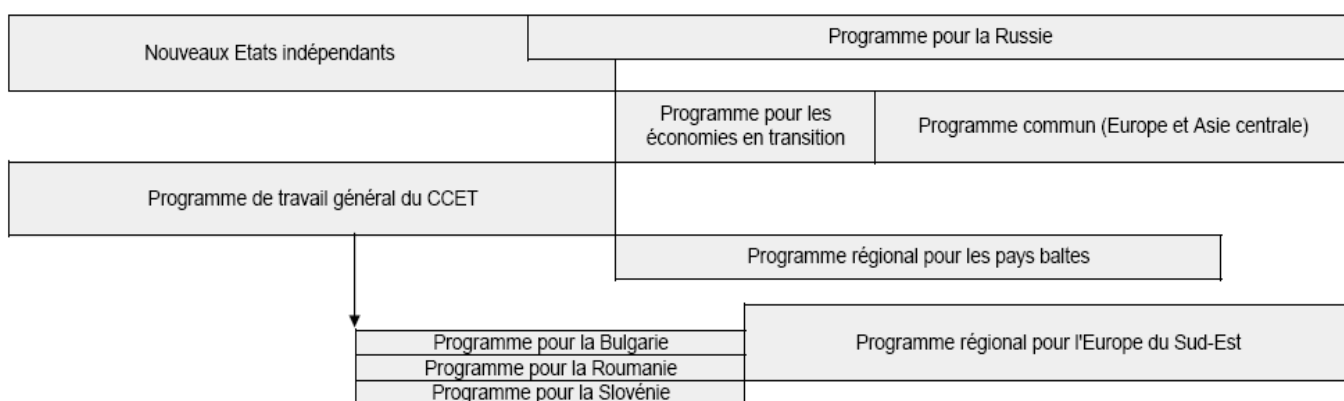
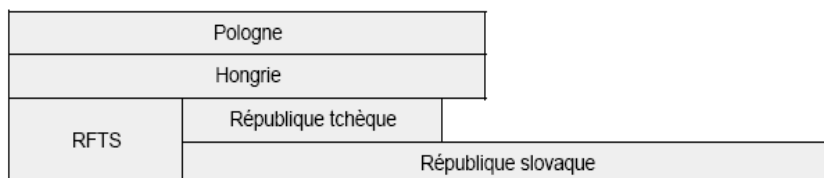
---

<sup>1</sup> Cette note présente l'état des affaires à la fin de 2006.

<sup>2</sup> Le CCE(E)T et le CCNM étaient les centres de l'OCDE responsables de la gestion générale du programme avant sa décentralisation en 2004.



**PARTENAIRES POUR LA TRANSITION :**



**II. LES TRAVAUX ACHEVÉS ET EN COURS**

Les sections suivantes donnent un aperçu général des travaux, achevés et en cours, menés dans les trois régions. L'ordre dans lequel les domaines de substance sont présentés est celui des objectifs stratégiques dans le cadre de gestion stratégique utilisé dans le programme de travail de l'OCDE.

**1. Objectif stratégique n°1<sup>3</sup>**

**A. Surveillance économique**

La Russie est le seul pays de ces régions à avoir récemment fait l'objet d'une surveillance économique. Les derniers résultats dans le cadre de cet Objectif ont été une évaluation économique de la région des États baltes (2000) et des évaluations économiques de la République fédérale de Yougoslavie (2002) et de la Roumanie (2002).

**B. Entrepreneuriat, PME et développement local**

Au début des années 90, le Programme d'action et de coopération concernant le développement économique et la création d'emplois au niveau local (LEED) portait essentiellement sur le développement de l'entrepreneuriat dans les pays du Groupe de Visegrad, et sur le travail et la création d'emplois en Russie et dans les autres NEI. Plusieurs publications ont été consacrées à ces sujets, telles que *Micro-*

<sup>3</sup> Promouvoir une croissance économique durable, la stabilité financière et l'ajustement structurel.

*crédits dans les économies en transition, Small Business in Transition Economies, et La transition au niveau local.* En 1998, la création du Forum de l'OCDE pour l'entrepreneuriat et le développement des entreprises (FEED) avait pour finalité de permettre un échange d'informations sur les politiques en faveur de l'entrepreneuriat, au bénéfice des responsables des NEI et de la région de la mer Noire. Des forums de ce type ont été instaurés pour la région balte et l'Europe du Sud-Est.

Depuis 2001, des économies non membres de l'OCDE et des organisations internationales invitées sont autorisées à rejoindre le Programme LEED en tant que participants à part entière. La Slovénie, la Roumanie, la Lettonie, la Lituanie, le Chili ainsi que la BERD–l'Initiative pour l'Europe centrale, la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement ont profité de cette opportunité.

### *Une structure spécialisée : le Centre OCDE-LEED de Trente pour le développement local*

En 2003, le Conseil de l'OCDE en coopération avec les autorités italiennes et la province autonome de Trente ont créé le Centre OCDE-LEED pour le développement local, basé à Trente, en Italie. Son principal objectif est de renforcer les capacités de développement local dans les pays cibles de l'Europe centrale, orientale et du Sud-Est en encourageant l'entrepreneuriat et la création d'emplois, et en soutenant la cohésion sociale au moyen d'initiatives locales.

Au cours de la phase pilote du projet (2003-2005), le programme de travail du Centre de Trente se concentrait essentiellement sur trois domaines : la gouvernance locale, l'entrepreneuriat et l'économie sociale. Dans chacun de ces domaines, les activités centrales se composaient d'un séminaire d'une semaine sur le renforcement des capacités à l'attention des responsables de l'élaboration des politiques et des spécialistes (2004) et d'une conférence internationale (2005). Des projets spécifiques ont été menés à terme :

- *Étude sur l'intégration locale des immigrés au marché du travail* : l'Albanie et la Bulgarie ont été l'objet d'un examen dans le cadre d'une étude comparative transnationale du Programme LEED. Cette étude s'intéressait aux résultats d'initiatives nationales et locales visant à : (i) promouvoir le développement local afin de résoudre le problème de la « fuite des cerveaux » et d'attirer des talents, (ii) concevoir des mesures spécifiques destinées à faciliter la réinsertion des émigrés de retour sur le marché du travail, et (iii) lutter efficacement contre les migrations irrégulières.
- *Le développement de l'entrepreneuriat au niveau local* : au cours d'une série d'ateliers, la situation des PME en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Roumanie et en Serbie-et-Monténégro a été évaluée, et des recommandations ont été formulées sur les moyens de soutenir les PME au niveau local.
- *Étude sur l'intégration de l'emploi, des compétences et du développement économique* : des études de cas sur la Roumanie, la Bulgarie et la Croatie ont recensé des moyens pour coordonner la politique du marché de l'emploi et les stratégies en faveur de la formation et du développement économique conçues aux niveaux local et régional. Des travaux complémentaires analyseront les lacunes mises en évidence et permettront d'élaborer des recommandations d'action. Des tables rondes nationales/régionales contribueront au renforcement des capacités et au suivi de l'état d'avancement de la mise en application des recommandations.
- *L'emploi, le développement économique et la gouvernance locale dans la région balte* : une série de séminaires internationaux a permis de mettre en lumière les obstacles à une meilleure coordination entre les politiques de l'emploi et les politiques économiques au niveau local en Lettonie, en Lituanie, en Estonie et dans le nord-ouest de la Russie, et de rédiger des recommandations à l'attention de chaque pays sur les moyens d'améliorer la gouvernance locale.

- *Étude sur l'IDE et le développement local* : les politiques en faveur de l'IDE de St. Pétersbourg, de l'oblast de Leningrad (Russie), et de l'oblast de Lviv (Ukraine) ont été passées en revue dans le cadre de l'étude comparative transnationale du Programme LEED. Les travaux menés dans chaque région ont évalué l'efficacité des politiques et des programmes locaux en faveur de l'IDE, de son adaptation et de son intégration. Les premiers résultats montrent que les autorités peuvent faire davantage pour se doter de stratégies de développement régional cohérentes et intégrées.
- *Évaluation des programmes de développement local* : en 2004, une Unité d'évaluation a été créée au Centre avec pour objectif de renforcer la culture de l'évaluation au sein des pouvoirs publics et des agences chargées des programmes de développement local dans les pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est. Cette Unité d'évaluation poursuit des recherches, prépare de la documentation d'information et mène des activités de renforcement des capacités.

Une évaluation externe du programme du Centre de Trente, réalisée par A.T. Kearney en 2005, a permis de constater que le Centre donne pleine satisfaction en ce qui concerne sa pertinence, sa structure, l'exécution de son travail et son efficacité. Conformément aux résultats de cette évaluation, les activités du Centre pour 2006-2010 s'articulent autour des axes suivants : (i) le renforcement des capacités des décideurs et des responsables sur le terrain dans le domaine du développement local ; (ii) la recherche et les conseils en matière de politiques à mettre en œuvre ; (iii) la diffusion de l'information et le travail en réseaux.

Afin de favoriser une conception et d'une mise en application efficaces des politiques de développement local dans les pays cibles, le Programme de travail du Centre de Trente s'inspire des activités thématiques inscrites au mandat du Programme LEED : (i) l'emploi, les compétences et la gouvernance au niveau local, (ii) l'entrepreneuriat, (iii) la cohésion sociale, (iv) les autorités locales et les organismes d'aide, et (v) l'évaluation des politiques de développement local. Ces activités sont mises en œuvre en coopération avec les responsables de l'élaboration des politiques de développement local dans les pays cibles, les spécialistes et les chercheurs. L'Initiative pour l'Europe centrale, la CE, l'ETF, l'OIT, le PNUD et USAID y contribuent activement.

### *Processus de Bologne de l'OCDE sur les politiques à l'égard des PME et de l'entrepreneuriat*

Sous l'égide du Processus de Bologne de l'OCDE sur les politiques à l'égard des PME et de l'entrepreneuriat, de nombreux pays d'Europe centrale et orientale, du Caucase et d'Asie centrale peuvent participer aux activités du Groupe de travail de l'OCDE sur les petites et moyennes entreprises et l'entrepreneuriat (GTPME). A titre d'illustration, l'Albanie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie, le Kazakhstan et le Kirghizistan ont tous activement participé à la Deuxième conférence ministérielle de l'OCDE sur les PME qui s'est tenue à Istanbul du 3 au 5 juin 2004.

Lors de la 26<sup>e</sup> session du GTPME, tenue les 7 et 8 novembre 2005, la Roumanie a demandé à bénéficier du statut d'observateur auprès du Groupe de travail qui a accepté cette demande. La Roumanie participe désormais régulièrement aux réunions et aux activités du Groupe de travail. En particulier, elle prend part à l'activité du GTPME sur le *Rôle des PME dans les chaînes de valeur mondiales* et à la préparation de trois études de cas sur le tourisme, les logiciels et l'industrie automobile.

### **C. Énergie nucléaire**

L'Agence pour l'énergie nucléaire coopère avec plusieurs pays non membres (ou économies en transition) d'Europe, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est. Plus précisément, la Slovénie est un observateur officiel auprès de tous les comités techniques permanents de l'AEN, alors que la Bulgarie, la Lituanie, la Roumanie et l'Ukraine sont des observateurs ad hoc auprès du Comité du droit nucléaire.

Des experts du nucléaire de certains pays non membres d'Europe et d'Asie centrale participent aux groupes de travail de l'AEN sur une base ponctuelle.

## **2. Objectif stratégique n°2<sup>4</sup>**

### **A. Éducation**

#### *Europe et Asie centrale*

Le Secrétariat a participé, en janvier 2006, à la mission de la Banque mondiale sur l'enseignement supérieur afin d'évaluer les possibilités d'une poursuite de la coopération avec l'Ukraine.

A la demande des autorités du Kazakhstan, un examen de l'enseignement tertiaire financé par la Banque mondiale analysera la structure du système d'enseignement tertiaire ; les questions d'accès et d'équité ; le financement ; la gouvernance et la gestion ; l'amélioration de la qualité et l'assurance qualité ; la recherche et l'innovation ; et le rôle des institutions de l'enseignement tertiaire dans le développement régional.

Un examen de l'enseignement professionnel dans le Caucase du Nord, demandé par les autorités russes et financé par une subvention du Royaume-Uni, a été repoussé pour des raisons de sécurité dans la région. Cet examen, mené en coopération avec le British Council, la Fondation européenne pour la formation, l'UNICEF, et la National Training Foundation (Russie), traitera de l'enseignement professionnel pour le développement économique régional, fournira un aperçu du système en vigueur, et formulera des recommandations à l'attention des institutions chargées de l'enseignement aux niveaux local et fédéral.

#### *Pays baltes*

Des examens approfondis de la politique de l'éducation ont été menés en Lettonie, en Lituanie et en Estonie, au cours des premières phases du Programme régional pour les pays baltes ; l'examen de la Lettonie a bénéficié du soutien du Programme Phare de la CE. Les ministres de l'Éducation et d'autres délégués de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie ont souligné à maintes reprises le rôle majeur qu'ont joué ces examens dans la réforme de leur politique de l'éducation. Des activités de suivi ont été mises en place, à commencer par l'organisation, en Lettonie, d'un congrès annuel des spécialistes de l'éducation (1500 participants), qui a bénéficié d'une ample couverture médiatique à Riga (2000). Deux séminaires d'envergure plus restreinte ont été organisés avec l'Estonie en 2002, et en novembre de la même année, une conférence conjointe avec le Parlement de la République de Lituanie s'est tenue à Vilnius sur le rôle des commissions parlementaires dans l'élaboration des politiques.

La Banque mondiale et la Fondation européenne pour la formation ont participé aux examens des politiques et aux activités de suivi. Les recommandations ont eu des répercussions sur plusieurs de leurs programmes, ainsi que sur les partenariats bilatéraux avec les pays de l'OCDE de la région. Par ailleurs, ces examens ont été utiles aux pays dans le cadre de l'acquis communautaire, en vue de leur adhésion à l'UE.

L'Estonie bénéficie depuis 2003 du statut d'observateur auprès du Comité de l'éducation et participe à de nombreuses activités de la Direction de l'éducation. La Lettonie et la Lituanie ont également demandé à bénéficier de ce statut. L'ensemble des pays participe au Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) et tous ont fait part de leur vif intérêt à rejoindre le réseau intitulé Élèves souffrant de

---

<sup>4</sup> Offrir des perspectives d'emploi à tous, améliorer le capital humain et la cohésion sociale, et promouvoir un environnement durable.

déficiences, de difficultés d'apprentissage et de désavantages sociaux – Des statistiques et des indicateurs pour favoriser l'accès au programme et l'équité.

### *Europe du Sud-Est*

Le Secrétariat coopère avec le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est<sup>5</sup> depuis sa création en 1999 et est membre de sa Task force « Éducation et jeunesse ». Il a rédigé des rapports individuels sur l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Kosovo, la Moldova, le Monténégro, la Roumanie et la Serbie, ainsi qu'une synthèse régionale qui contient des recommandations générales et des conclusions en matière de réforme de l'éducation dans la région. Ces rapports ont été publiés en 2003 sous le titre *Examens des politiques nationales d'éducation, Europe du Sud-Est*.

Tous ces pays (à l'exception de l'Albanie) ont également participé à un autre examen de suivi intitulé *Les politiques d'éducation pour les étudiants à risque et ceux présentant un handicap en Europe du Sud-Est* paru en mai 2006. Ces examens fournissent des rapports détaillés sur le contexte actuel et les défis futurs de l'enseignement pour les élèves présentant des besoins particuliers, et offrent également une synthèse exhaustive articulée autour des rubriques suivantes : cadres juridiques, élaboration des politiques, statistiques et indicateurs, et organisation des établissements scolaires.

L'OCDE soutient actuellement la mise en œuvre de recommandations d'action dans le cadre du projet sur le *Développement de la formation des élèves handicapés et à risque en Europe du Sud-Est* par des interventions variées et en apportant son aide dans les domaines de la formation, du recueil de données et du renforcement des capacités des établissements.

Toutes ces activités sont financées par des contributions volontaires d'organismes et de pays donateurs. Elles reçoivent le soutien des ministères de l'Éducation de la région sous forme de contributions en nature non négligeables.

Les ministères de l'Éducation manifestent un intérêt croissant à l'égard du PISA. Des pays de la région (Albanie, Bulgarie, Croatie, Monténégro, Roumanie et Serbie) ont participé aux cycles de 2003 et 2006, et envisagent également de participer en 2009.

La Croatie est actuellement engagée dans un examen thématique des politiques de l'enseignement supérieur réalisé par l'OCDE. Cet examen aborde des questions telles que la gouvernance, le financement et l'assurance qualité, et son rôle dans la recherche et l'innovation.

### **B. Les politiques de l'emploi et la cohésion sociale**

L'une des activités principales dans ce domaine est la contribution de l'OCDE au cours de politique économique appliquée de l'Institut commun de Vienne, sous forme d'un module sur la politique sociale et du marché du travail, et de séminaires d'une semaine consacrés à des sujets variés ; le séminaire de 2006 portait sur le financement des soins de santé. Par le passé, la politique en matière d'immigration faisait partie des sujets des séminaires.

---

<sup>5</sup> Le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est a été adopté en 1999 par plus de 40 pays et organisations. Il a pour mandat de soutenir les efforts des pays d'Europe du Sud-Est en faveur de la paix, de la démocratie, du respect des droits humains et de la croissance économique. Il englobe l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'ANCIENNE RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, la Moldova, la Roumanie, la Serbie et le Monténégro. Pour plus d'informations, voir : [www.stabilitypact.org](http://www.stabilitypact.org).

Au cours de la période 1994-2003, huit examens par pays ont été réalisés sur les politiques du marché du travail et les politiques sociales en Europe centrale et orientale, dont quatre dans le cadre du Programme PPT ; les autres portaient sur la Slovaquie, la Roumanie, la Russie et les pays baltes (dans le cadre du Programme régional pour les pays baltes). Des examens similaires de la Serbie et du Monténégro (Programme pour l'Europe du Sud-Est) ont débuté et devraient être terminés en 2007. La plupart des examens par pays, une fois achevés, ont été suivis par d'autres activités dans les pays concernés, particulièrement dans les quatre qui sont devenus ultérieurement membres de l'OCDE, mais également en Slovaquie et en Russie<sup>6</sup>.

A côté des travaux portant sur des pays spécifiques, le Secrétariat participe ponctuellement à des séminaires et des conférences organisés par d'autres institutions afin d'examiner la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi, et de la comparer à d'autres stratégies de ce type mises au point par d'autres organisations. En 2005, par exemple, le Secrétariat a participé à un séminaire organisé par la Banque mondiale sur la Stratégie de lutte contre la pauvreté en Europe du Sud-Est et à un séminaire parrainé par l'UE à Budapest sur la Stratégie européenne pour l'emploi.

### **C. Environnement durable**

La coopération avec les pays des trois régions se déroule sous l'égide du Groupe d'étude chargé de la mise en œuvre du Programme d'action écologique pour l'Europe centrale et orientale<sup>7</sup>. Le Programme d'action a été adopté par les ministres de l'Environnement lors de la conférence ministérielle intitulée « Un environnement pour l'Europe » qui a eu lieu à Lucerne en 1993. Il devait faire office de stratégie globale d'orientation des réformes environnementales dans ces pays, et a été créé par les ministres afin de faciliter la mise en application du Programme d'action écologique, et en particulier d'apporter une aide aux non-membres qui cherchaient à intégrer des considérations environnementales dans leur processus de réforme économique et politique. Le Groupe d'étude chargé de la mise en œuvre du Programme d'action écologique rassemble des responsables de l'élaboration des politiques de pays non membres et donateurs, de même que des institutions internationales actives dans la région. Il s'efforce en outre d'impliquer la sphère des entreprises, les syndicats et les ONG, et les Centres régionaux pour l'environnement. Il est coprésidé par la Commission européenne et un pays d'Europe orientale, du Caucase ou d'Asie centrale (EOCAC, à l'heure actuelle, le Kazakhstan) par roulement. Il travaille en étroite collaboration avec le Comité de préparation du projet, un réseau de donateurs et les institutions financières internationales dont l'objectif est d'accélérer le rythme des investissements environnementaux. La Direction de l'environnement de l'OCDE assure le Secrétariat du Groupe d'étude depuis 1993.

Depuis la Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » de 1998, la priorité du Groupe d'étude s'est déplacée vers les pays d'EOCAC. Pour l'heure, les principaux objectifs du Groupe d'étude sont : (i) réformer le secteur de l'eau et de l'assainissement en milieu urbain, (ii) mobiliser des ressources publiques en faveur de l'environnement, (iv) mettre en œuvre des politiques efficaces et efficientes en matière d'environnement, et (v) fournir un cadre afin de faciliter le soutien à la réalisation des objectifs définis dans la Stratégie environnementale pour les pays d'EOCAC, adoptée lors de la Conférence ministérielle de Kiev en 2003.

Le Groupe d'étude tire une grande partie de ses ressources de contributions volontaires et de subventions. Ces dernières années, celles-ci se montaient à 2-3 millions EUR chaque année. Des réseaux ont été constitués dans les principaux domaines de travail afin de faciliter les échanges d'expérience et de suivre le déroulement et la mise en œuvre des activités. Un ensemble varié de rapports analytiques, de guides sur les

<sup>6</sup> S'agissant de la Russie, un deuxième examen des politiques est inclus dans le programme de travail de 2007-08.

<sup>7</sup> Pour plus d'informations sur ses activités, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : [www.oecd.org/env/eap](http://www.oecd.org/env/eap).

pratiques optimales, de manuels de formation et d'autres brochures ont été publiés. Certains d'entre eux ont été produits dans le cadre de projets de démonstration réalisés conjointement par le Secrétariat et les pays membres.

### **3. Objectif stratégique n°3<sup>8</sup>**

#### **A. Échanges internationaux**

##### *Europe et Asie centrale*

La réforme de la politique des échanges est essentielle au développement de l'économie de marché et à l'intégration dans le système commercial mondial. Par conséquent, le dialogue de l'OCDE avec les économies en transition repose sur : (i) l'analyse de l'évolution de la politique commerciale, (ii) le soutien actif de la réforme de cette politique et (iii) l'adhésion aux disciplines commerciales multilatérales.

Entre 1996 et 2004, le Groupe de travail du comité des échanges a organisé des réunions semestrielles spéciales avec la Fédération de Russie et d'autres membres de la Communauté des États indépendants (CEI) sur le thème « Relations commerciales avec les économies en transition ». L'OCDE a soutenu la réforme des échanges en attirant l'attention sur la nécessité de respecter une certaine cohérence entre les politiques commerciales et macroéconomiques, et les répercussions des cycles de l'Uruguay et de Doha sur les économies en transition. Un plan d'action pour la réforme de la politique commerciale a été établi et l'intégration régionale à l'intérieur de la CEI examinée<sup>9</sup>.

Un Forum régional de l'OCDE sur les échanges (Almaty, 2004) intitulé « Les conséquences économiques et commerciales de l'adhésion à l'OMC » a permis de mettre en commun les expériences en matière d'application des disciplines commerciales multilatérales et régionales, et les méthodes d'analyse de l'évolution de la politique commerciale, telle que l'adhésion à l'OMC. Différentes approches ont été envisagées afin de respecter les engagements contractés dans le cadre de l'OMC et d'optimiser les avantages de l'intégration dans le système commercial international.

Des représentants officiels de la CEI participent aux Tables rondes semestrielles de la Direction des échanges, et certains prennent également part aux réunions du Forum mondial de l'OCDE sur les échanges. Dernièrement, l'OCDE a réaffecté des ressources à d'autres domaines et diminué progressivement ses travaux sur les économies en transition.

##### *Pays baltes*

Les travaux avec les pays baltes portaient essentiellement sur les obstacles aux échanges de services et s'inspiraient largement d'enquêtes réalisées par l'OCDE auprès des entreprises. Des études spécifiques ont été menées sur l'environnement économique et réglementaire dans quatre industries de réseau et secteurs favorables aux échanges, tous stratégiques : les télécommunications, le secteur bancaire, l'électricité et le fret aérien. Cette activité a abordé le rôle des efforts de libéralisation autonome et celui des disciplines multilatérales et des engagements régionaux dans le développement de services compétitifs à l'échelle internationale. Une composante importante de cette activité était l'analyse des répercussions de l'UE sur le cadre réglementaire des services et la coopération régionale dans le domaine des services dans la région balte.

---

<sup>8</sup> Contribuer à façonner la mondialisation dans l'intérêt de tous grâce au développement des échanges et de l'investissement.

<sup>9</sup> Les principales conclusions de ces analyses ont été résumées dans la publication *Concevoir de nouvelles politiques commerciales dans les économies en transition*.

L'expérience des pays baltes fournit des indications précieuses et d'intérêt général sur les modalités de la libéralisation autonome et sur les interactions entre les ouvertures multilatérales et régionales du secteur des services, qui ont eu lieu simultanément et rapidement. Les conclusions de ce projet ont été résumées dans la publication intitulée « *Développement des échanges de services: l'expérience des États baltes* » parue en mai 2004.

### *Europe du Sud-Est*

Entre 2002 et 2004, l'OCDE a dirigé le « *Projet relatif aux échanges de services dans l'Europe du Sud-Est* », pour le compte du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Son objectif global était d'évaluer les perspectives de renforcement de la coopération régionale en matière d'échanges de services dans huit pays d'Europe du Sud-Est. Lors de la dernière phase, l'OCDE a rédigé des recommandations dans deux domaines principaux : (i) la mise en place d'un cadre concret de coopération régionale et multilatérale dans le domaine des services, (ii) la promotion de l'application de bonnes pratiques et des initiatives de coopération régionale au moyen de séminaires de formation. Des séminaires ont été organisés dans tous les pays d'Europe du Sud-Est afin de soutenir la mise en application des recommandations et des mesures proposées.

Les principales réalisations de ce projet ont été : (i) la production d'évaluations quantitatives des échanges de services dans les pays d'Europe du Sud-Est, (ii) la création d'une base de données exhaustive sur les obstacles aux services dans l'ensemble des pays d'Europe du Sud-Est, (iii) l'élaboration de stratégies concrètes de coopération régionale dans les services, (iv) des séminaires de renforcement des capacités à l'attention des responsables des gouvernements et du secteur privé, (v) un Plan d'action pour la poursuite des activités dans le domaine des services.

Afin de mettre à profit ces réalisations, des représentants de pays d'Europe du Sud-Est ont créé un Groupe d'étude sur les services dont le mandat prévoit la poursuite des travaux visant à : (i) harmoniser les cadres réglementaires concernant les services sur la base de *l'acquis communautaire* de l'UE, (ii) améliorer les statistiques de la région sur les échanges de services, (iii) promouvoir les exportations de services et créer un réseau régional de sociétés et associations de services, (iv) faciliter la mobilité de la main-d'œuvre pour le personnel clé, (v) instaurer des mécanismes appropriés pour mener à bien ces tâches.

Cette activité a permis de tirer les enseignements importants suivants : (i) la conception du projet doit tenir compte de la nature réelle des problèmes, (ii) toutes les réformes doivent bénéficier de l'appui total des dirigeants locaux, (iii) les résultats du suivi des performances et de l'évaluation des programmes doivent être systématiquement inclus dans le processus d'élaboration des politiques, et (iv) des liens doivent être établis entre les pouvoirs publics et les instances de formation pour la sélection des participants ainsi que pour l'adaptation des programmes.

## **B. Agriculture**

### *Suivi des politiques agricoles*

L'OCDE a réalisé des *Examens des politiques agricoles* de la Russie en 1998 et, conjointement avec la Banque mondiale, de l'Ukraine en 2003. Ces examens<sup>10</sup> ont servi de cadre général aux examens par les pairs des politiques agricoles des pays concernés.

Un processus régulier de surveillance a été mis en place pour maintenir et ajuster l'investissement initial de l'OCDE dans les études par pays et les calculs des **Producer Support Equivalents**. Les nouveaux États

---

<sup>10</sup> Y compris ceux réalisés en 2005 pour le Brésil, la Chine, l'Afrique du Sud et l'Inde.

membres de l'UE sont incorporés dans l'activité de suivi de l'OCDE depuis 2005 sous l'égide des États membres de l'UE, y compris des pays non membres de l'OCDE.

Le Secrétariat suit par ailleurs l'évolution de la politique agricole en Russie, en Ukraine, en Bulgarie et en Roumanie (de même qu'au Brésil, en Chine, en Inde et en Afrique du Sud). Un rapport sur chaque pays a été rédigé et examiné lors du Forum mondial sur l'agriculture qui a eu lieu à Paris les 20 et 21 novembre 2006, et a donné lieu à une publication qui paraîtra en 2007. Le recours à des experts locaux pour la rédaction des rapports et la participation de représentants officiels des gouvernements au dialogue du Forum orientent sensiblement ces travaux vers une activité de renforcement des capacités. Les travaux sont financés par une subvention de la Commission européenne.

### **C. Fiscalité au niveau international et administration fiscale<sup>11</sup>**

#### *Europe et Asie centrale*

Les économies non membres d'Europe et d'Asie centrale participent à des manifestations organisées dans trois Centres fiscaux multilatéraux situés respectivement à Ankara, Vienne et Budapest. Au fil des ans depuis 1993, les économies en transition d'Europe ont toutes été invitées au *Centre d'Ankara*, comme l'ont été l'Arménie et la Géorgie – de la région du Caucase – et le Kazakhstan, le Kirgizistan, la Mongolie, le Tadjikistan et le Turkménistan – pays d'Asie centrale. Le Centre a proposé des séminaires et des ateliers ayant, entre autres, pour thème les conventions fiscales, la TVA, les principes applicables en matière de prix de transfert, l'évasion et la fraude fiscales, l'échange de renseignements et la vérification des comptes des entreprises multinationales. Plus de 3 000 délégués y ont participé. Huit manifestations d'une durée d'une semaine ont ainsi été organisées en 2005.

Les économies conviées au Centre fiscal de *Budapest* ont été principalement les économies en transition d'Europe et, pour ce qui est de la région du Caucase, l'Arménie. Près de 2 000 délégués ont pris part aux séminaires et ateliers tenus dans ce centre depuis 1992 et représentant au total 97 semaines de manifestations. A titre d'exemple, en 2005, 74 délégués ont assisté à des ateliers sur l'impôt sur le revenu, les taxes à la consommation et la vérification des comptes des entreprises multinationales.

Depuis 1992, le Centre fiscal de *Vienne* a organisé plus de 126 semaines d'ateliers sur la fiscalité et autres manifestations. Ces ateliers se sont concentrés sur des questions telles que la gestion de la réforme de la fiscalité, les conventions fiscales, les prix de transfert ainsi que la fraude et l'évasion fiscales internationales. Plus de 2 000 délégués représentant principalement les économies en transition d'Europe mais aussi, pour quelques-uns, des économies du Caucase et d'Asie centrale, ont participé à ces manifestations. En 2005, le Centre fiscal de Vienne a accueilli quatre manifestations ayant respectivement pour thème les conventions fiscales, la fiscalité des instruments financiers, la vérification des comptes des petites et moyennes entreprises et l'analyse de la politique fiscale.

#### *Pays baltes*

Le Programme régional pour les pays baltes comportait une importante série de séminaires sur la fiscalité qui ont aidé les pays en question à moderniser et harmoniser leur politique fiscale et leur mode d'administration de l'impôt avec les normes internationales et les pratiques exemplaires de l'OCDE. Ce programme était avant tout axé sur les questions de fiscalité internationale, dont les conventions fiscales, les taxes à la consommation, l'échange de renseignements et les prix de transfert. Les pays baltes ont fondé un nombre important de règles et réglementations fiscales sur des modèles OCDE comme le Modèle de convention fiscale et les Principes applicables en matière de prix de transfert.

---

<sup>11</sup> Cette dernière rubrique se classe dans l'objectif stratégique n° 4.

Outre ces séminaires, des délégués baltes ont également participé au Forum mondial de l'OCDE sur la fiscalité et aux séminaires organisés dans chacun des centres fiscaux susmentionnés. Cette activité s'est poursuivie après l'achèvement du Programme régional les concernant. En 2006, les pays baltes ont été invités à quatre séminaires à Budapest, sept à Ankara et trois à Vienne.

#### *Europe du Sud-Est*

Fruit de la Charte pour l'investissement, une Initiative régionale phare a abouti à la publication par l'OCDE d'un ouvrage intitulé *Tax Policy Assessment and Design in Support of Direct Investment, A Study of Countries in South-East Europe* (2003). La parution de cet ouvrage a été suivie d'une réunion régionale sur le même thème. Les pays de la région ont assisté à des séminaires dans chacun des trois centres fiscaux précités.

### **4. Objectif stratégique n° 4<sup>12</sup>**

#### **A. Investissement**

##### *Europe et Asie centrale*

Depuis 1994, le Secrétariat gère un programme de développement du secteur privé pour les pays riverains de la mer Noire et d'Asie centrale couvrant des thèmes comme la politique et la promotion de l'investissement, le gouvernement d'entreprise, la lutte contre la corruption et le développement du secteur financier. Ce programme a été mené par le biais d'ateliers permettant aux participants de se concerter sur l'action à mener au Centre OCDE pour le développement du secteur privé d'Istanbul, ou par le biais de réunions organisées dans la région. Il a été financé par des contributions volontaires.

Dans ce contexte, une initiative spécifique sur le développement de l'investissement et des entreprises en Ukraine a été menée pendant la période 2004-2005, avec l'appui de l'UE. Une conférence présentant les conclusions de ce programme s'est tenue récemment à Kiev.

Une initiative sur l'investissement et le développement en Asie centrale et dans le Sud du Caucase est actuellement à l'examen en collaboration avec les pays intéressés et les organismes bailleurs de fonds. Le Centre de développement de l'OCDE étudierait de façon suivie les perspectives économiques de la région, et des ateliers seraient consacrés aux réformes de l'investissement nécessaires pour contribuer à créer la stabilité économique ainsi qu'un meilleur climat de l'investissement.

##### *Pays baltes*

Les pays baltes ont tiré avantage de la première approche régionale de l'OCDE axée sur l'investissement international (1998-1999). Le succès obtenu a inspiré des approches semblables dans d'autres régions (y compris l'Europe du Sud-Est et la région MENA). Les progrès accomplis par ces pays en matière de transition économique et de capacité d'attirer l'investissement les ont conduits à adhérer à la Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales et à participer activement aux travaux du Comité de l'investissement. L'édition 2005 de *Traitement national des entreprises sous contrôle étranger* a confirmé leur position de pays comptant parmi les signataires de la Déclaration les plus libéraux. Ils ont défendu activement les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (en partie grâce à la structure tripartite – pouvoirs publics, entreprises et syndicats – de leurs Points de contact nationaux) et le Cadre de politiques pour l'investissement.

---

<sup>12</sup> Renforcer la gouvernance dans le secteur public et le secteur privé.

## *La Charte pour l'investissement en Europe du Sud-Est*

La Charte pour l'investissement en Europe du Sud-Est vise à accroître l'investissement grâce à une approche régionale de collaboration associant examens par les pairs, évaluations comparatives et tutorat dans la mise en œuvre. Elle repose sur quatre piliers :

- (i) *suivi et évaluation* : évaluation comparative des réformes en matière d'investissement et de la mise en œuvre de ces réformes dans chaque pays ESE au moyen de l'Indice des réformes de l'investissement (IRI) ;
- (ii) *soutien à la mise en œuvre* : soutien pour la conception et la mise en œuvre de réformes par le biais de projets régionaux et spécifiques à des pays faisant intervenir des experts de l'OCDE ;
- (iii) *soutien au secteur privé* : soutien apporté sous forme d'aide à la mise en place de Conseils des investisseurs étrangers, et structuration du débat public/privé par le biais de comparaisons entre l'idée que se font les capitales et la réalité sur le terrain ;
- (iv) *soutien politique* : principalement par le biais d'une conférence ministérielle annuelle réunissant des ministres clés pour réaffirmer l'engagement en faveur du processus de réforme.

Une évaluation indépendante a montré que, au cours des cinq dernières années, la Charte pour l'investissement a contribué directement à la progression de la croissance, de l'investissement et de l'emploi dans la région.

Au cours des cinq ans à venir, la Charte pour l'investissement s'attachera à aider plus encore la région à affronter la concurrence dans l'économie mondiale et à s'approprier davantage le processus de réforme. Œuvrant en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales, en particulier la CE, la BERD et la Banque mondiale, la Charte axera son action sur les points suivants :

- signature et mise en œuvre d'un Cadre régional de l'Europe du Sud-Est pour l'investissement qui englobera l'ensemble des principales pratiques exemplaires dans des domaines essentiels de l'action des pouvoirs publics comme la politique et la promotion de l'investissement, la fiscalité, le gouvernement d'entreprise, les échanges, la réforme de la réglementation, la lutte contre la corruption, la concurrence et le capital humain ;
- mesure et évaluation comparatives et définition des priorités des pays par le processus de l'indice des réformes de l'investissement ;
- contribution à la mise en œuvre des réformes au moyen d'initiatives régionales et spécifiques aux pays.

Financée intégralement par des contributions volontaires, la Charte pour l'investissement est gérée par une équipe de projet hébergée par la Direction des affaires financières et des entreprises.

### **B. Lutte contre la corruption**

#### *Réseau anti-corruption pour les économies en transition (CAN)*

Le Réseau anti-corruption pour l'Europe orientale et l'Asie centrale (CAN) épaula ses pays membres dans leur lutte contre la corruption en offrant un espace de dialogue régional pour la promotion des activités de lutte contre la corruption, l'échange de renseignements, l'élaboration de pratiques exemplaires et la coordination des donateurs. Créé en 1998, le CAN couvre à la fois les régions d'Europe centrale, orientale

et du Sud, le Caucase et l'Asie centrale, dont les pays suivants : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, ANCIENNE RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, Géorgie, Kazakhstan, Kirgizistan, Lettonie, Lituanie, Moldova, Roumanie, Fédération de Russie, Serbie et Monténégro, Slovénie, Tadjikistan, Ukraine et Ouzbékistan.

Le CAN regroupe les administrations centrales des pays qui en sont membres, certains pays de l'OCDE, la société civile et des associations d'entreprises ainsi que des organisations internationales, dont le PNUD et l'ONUDC, la Banque mondiale et la BERD, l'UE et le Conseil de l'Europe et l'OSCE. Transparency International, l'Open Society Institute, l'American Bar Association et d'autres partenaires de la société civile y participent également.

Le CAN opère au niveau régional en organisant des Réunions générales et des Réunions du Groupe de direction, et en menant des examens thématiques sur certaines questions prioritaires, y compris les organismes spécialisés dans la lutte contre la corruption et les normes juridiques internationales de poursuite judiciaire applicables en la matière. Les initiatives infrarégionales incluent l'Initiative de lutte contre la corruption du Pacte de stabilité (SPAI), et le Plan d'Istanbul de lutte contre la corruption pour les pays de l'ex-Union soviétique.

Depuis sa création, le CAN a organisé six Réunions générales pour débattre de questions prioritaires et échanger des informations sur les pratiques exemplaires. La Réunion générale de 2005 s'est penchée sur les questions suivantes : suivi de la mise en œuvre des obligations internationales de lutte contre la corruption par les pays membres du Réseau et méthodes de mesure de l'impact des efforts de lutte contre la corruption, expérience des organismes spécialisés dans cette lutte, et moyens d'endiguer la corruption au niveau politique.

L'Initiative infrarégionale pour les pays de l'ex-Union soviétique, connue sous le nom de « Plan d'Istanbul de lutte contre la corruption » a été créée en 2003 pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirgizistan, la Fédération de Russie, le Tadjikistan et l'Ukraine. Sa mise en œuvre comporte des examens de la législation et des institutions de lutte contre la corruption, l'approbation de recommandations et leur mise en œuvre par le biais d'actions nationales avec l'aide de la communauté internationale. Hormis la Fédération de Russie, tous les pays ont été examinés au cours de la période 2004-2005. Ces examens étant terminés, le premier cycle d'actions de suivi a été entamé. D'après le calendrier, l'Azerbaïdjan, l'Arménie, la Géorgie, le Tadjikistan et l'Ukraine ont fait l'objet d'un suivi en 2006.

Le CAN a également fourni un cadre effectif pour le transfert d'expérience entre l'OCDE et les pays de ce Réseau, par l'intermédiaire des responsables de l'élaboration des politiques et des praticiens de la région. En outre, il a aidé les donneurs à se concentrer sur les questions prioritaires et à mieux coordonner leurs efforts. Les documents de réflexion et les publications du CAN constituent des ouvrages de référence précieux pour les pays membres du Réseau et pour les organismes donneurs. Les résultats des examens par pays effectués dans le cadre du Plan d'action d'Istanbul sont publiés dans la série intitulée « *Fighting Corruption in Transition Economies* ». Une étude comparative des modèles d'organismes spécialisés dans la lutte contre la corruption est en préparation.

Dans l'avenir, les travaux incluront la poursuite du suivi des actions par pays ainsi que des examens thématiques. En outre, les autorités ukrainiennes continueront de bénéficier de conseils sur les possibilités de réforme et de modèles d'organismes de mise en application de la législation anti-corruption.

#### *Initiative pour la lutte contre la corruption dans les pays baltes (BACI)*

Cette Initiative (BACI 2001-2004) a été lancée par l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie à titre d'initiative infrarégionale du CAN, l'OCDE assurant des fonctions de secrétariat. Elle avait pour objet de renforcer les

capacités et les institutions de lutte contre la corruption, et d'œuvrer pour le respect des normes internationales en la matière, y compris celles énoncées dans la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption.

La BACI s'est déroulée en deux étapes. La première (2001-2002) associait (i) un processus gouvernemental d'analyse et d'évaluation du cadre juridique et institutionnel national, (ii) des enquêtes au niveau local dans le secteur de la santé et dans les domaines de la concession de licences et d'autorisations pour cerner les problèmes et formuler des recommandations, et (iii) un programme de missions d'experts. La seconde étape (2003-2004) était axée sur trois questions prioritaires : la passation des marchés publics, l'éthique dans le secteur public, ainsi que la gouvernance et l'intégrité dans le secteur privé.

Les participants à la BACI (pouvoirs publics, secteur privé et ONG) estiment que cette initiative leur a permis de mieux comprendre les questions liées à la corruption, a contribué au dialogue entre toutes les parties prenantes et a renforcé la coopération régionale. Les représentants baltes ont fait leur méthodologie de l'OCDE pour déterminer les atouts et les points faibles de leurs propres systèmes nationaux et de ceux de leurs pays partenaires. Des réformes juridiques et une amélioration des programmes anti-corruption ont été engagées. La BACI a offert un modèle permettant de s'attaquer à la corruption sous différents angles : une approche « par le haut », la réforme législative et institutionnelle étant dirigée par l'administration publique, et une approche « partant de la base » faisant intervenir le secteur privé et la société civile.

En 2004, l'Estonie a adhéré à la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption. Le Groupe de travail sur la corruption a examiné les candidatures de la Lettonie et de la Lituanie en 2002 mais a conclu qu'aucun de ces deux pays n'était prêt à adhérer à la Convention.

#### *Initiative de lutte contre la corruption du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est (SPAI)*

Lancée à l'appel du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, la SPAI a suscité l'adhésion de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de l'ANCIENNE RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, de la Moldova, du Monténégro, de la Roumanie et de la Serbie. Le Conseil de l'Europe, l'UE, la Banque mondiale et Transparency International se sont montrés des partenaires actifs de cette initiative.

La SPAI vise à promouvoir des réformes pour lutter contre la corruption dans la région, et à aider les pays à se rapprocher des normes internationales de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent. Son action pour atteindre ces objectifs repose sur cinq piliers : (i) adoption et mise en œuvre d'instruments juridiques internationaux de lutte contre la corruption ; (ii) promotion de la bonne gestion des affaires publiques et de la transparence de l'administration publique ; (iii) renforcement de la législation nationale et de l'État de droit ; (iv) promotion de l'intégrité dans le secteur des entreprises, et (v) promotion d'une participation active de la société civile à la réforme.

Les résultats obtenus comprennent : (i) des examens par pays et des recommandations, (ii) le renforcement des capacités et la formation ; (iii) le dialogue entre les autorités nationales, la société civile et les organisations internationales ; (iv) la structuration de la coordination des donateurs, et (v) un véritable travail en réseau. La SPAI a abouti à l'appropriation régionale et influé de manière significative sur l'élaboration des politiques de lutte contre la corruption dans les pays participants. Ces mesures comprennent une réforme du système juridique et l'adoption de normes internationales, des réformes de la fonction publique comme la législation en matière de conflits d'intérêts, des réformes des institutions et le renforcement des institutions de lutte contre la corruption.

Le projet a été financé par des contributions volontaires de sept pays membres de l'OCDE. L'Organisation a fait office de Secrétariat de la SPAI jusqu'à son transfert au Bureau de liaison du Secrétariat régional (RSLO), à Sarajevo. L'OCDE a prêté son concours au nouveau Secrétariat et poursuivra sa coopération avec les pays de la région dans le cadre du Réseau anti-corruption pour les économies en transition (CAN).

### **C.        *Gouvernement d'entreprise***

#### *Europe et Asie centrale*

La Table ronde eurasienne sur le gouvernement d'entreprise a été lancée en octobre 2000 devant la prise de conscience croissante, par les décideurs et les donneurs de la région, de l'importance du gouvernement d'entreprise. Les pays participants sont des pays du Caucase (Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie), d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirgizistan, Mongolie et Ouzbékistan), et d'Europe orientale (Moldova et Ukraine).

Les participants à cette Table ronde incluent des représentants des autorités de régulation eurasiennes, des associations professionnelles, d'autres organismes du secteur privé et des universitaires, des « invités » d'autres économies en transition et des experts de pays de l'OCDE. Tous ces participants forment désormais un groupe solide de partisans d'une poursuite des réformes en matière de gouvernement d'entreprise dans la région.

Six réunions ont été organisées sur différents thèmes dont le rôle des conseils d'administration et des diverses parties prenantes, les droits des actionnaires, la transparence et la mise en application des règles. Le rapport de l'OCDE intitulé « *Corporate Governance in Eurasia : A comparative Overview* » a été diffusé pour la première fois lors d'une réunion régionale à haut niveau, en mai 2004.

Guidée par les Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE, la Table ronde a permis d'approfondir la connaissance et de mieux comprendre le gouvernement d'entreprise dans toute la région, et a fourni aux décideurs, aux entreprises et aux investisseurs un cadre conceptuel pour s'attaquer aux problématiques pertinentes. En même temps, elle a sensibilisé davantage les participants aux défis propres à l'Eurasie, et aidé les décideurs et les dirigeants d'entreprise à améliorer le gouvernement d'entreprise dans les pays de la région. Les résultats de la Table ronde ont enrichi l'action d'assistance technique effectuée par d'autres organisations internationales comme la SFI et la BERD.

La Table ronde va maintenant se pencher sur (i) le gouvernement d'entreprise et les banques, (ii) la mise en application des règles et le règlement des différends, et (iii) le gouvernement d'entreprise des entreprises publiques. Les résultats attendus comprennent notamment des documents d'orientation sur des questions d'actualité, des points de la situation sur les tendances et les faits nouveaux dans la région, et un soutien dans la perspective d'un Réseau pour le gouvernement d'entreprise en Eurasie.

La Table ronde a bénéficié du soutien financier de pays membres de l'OCDE ainsi que de la coopération de la Banque mondiale et de la Société financière internationale, du Global Corporate Governance Forum, de la Banque asiatique de développement, de la Fédération des bourses des valeurs euro-asiatiques, des Bourses nationales et des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

#### *Table ronde sur le gouvernement d'entreprise en Europe du Sud-Est*

Cette Table ronde en SEE a été créée par l'OCDE en partenariat avec le Groupe de la Banque mondiale dans le cadre de la Charte pour l'investissement en 2001. Les pays participant à cette Table ronde incluent l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'ANCIENNE RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, la Moldova, la Roumanie, la Serbie et le Monténégro. Cette structure offre un espace de dialogue permettant de mieux sensibiliser à l'importance d'un bon gouvernement d'entreprise et d'élaborer des pratiques exemplaires pour la région. Les débats ont porté sur les droits et le traitement

équitable des actionnaires, la transparence et la divulgation, les responsabilités du conseil d'administration et le rôle des parties prenantes ainsi que sur la mise en application des règles de gouvernement d'entreprise. Les participants à la table ronde sont les acteurs de la région les plus influents dans ce domaine, y compris les Commissions des valeurs mobilières et de la bourse.

La Table ronde en ESE a élaboré le Livre blanc sur le gouvernement d'entreprise en Europe du Sud-Est (2003) qui énonce des recommandations concrètes et des priorités de réforme. Elle a également appuyé d'autres initiatives régionales comme (i) les modifications législatives ou réglementaires dans le droit des sociétés et les règles de gouvernement d'entreprise, (ii) l'application volontaire de pratiques exemplaires par les sociétés, la création d'instituts du gouvernement d'entreprise et d'associations actives dans ce domaine, et (iii) l'élaboration de programmes de formation et d'enseignement portant sur le gouvernement d'entreprise. Pour les manifestations qu'elle organise, la Table ronde est tributaire des contributions volontaires.

Concernant les travaux futurs, les thèmes incluent la mise en application effective des règles de gouvernement d'entreprise, l'engagement du secteur privé (des conseils d'administration, en particulier) à l'égard du processus de réforme du gouvernement d'entreprise et de la divulgation d'informations financières et non financières. Le prochain projet porte sur la création d'un groupe d'entreprises destinées à servir de modèles et à confronter leur expérience de la mise en pratique des principes de bon gouvernement d'entreprise (qu'il est convenu d'appeler le «Cercle des entreprises d'ESE »).

#### **D. Concurrence**

##### *Europe et Asie centrale*

L'OCDE s'est fortement impliquée dans des travaux menés avec les économies non membres d'Europe et d'Asie centrale. La portée de ces travaux englobait la promotion de la concurrence à un niveau politique élevé, l'aide aux responsables afin qu'ils élaborent des lois effectives sur la concurrence, le renforcement des capacités des responsables et des magistrats à faire effectivement respecter ces lois, et la promotion d'une interface concurrence-réglementation efficiente pour les secteurs à infrastructure de réseau comme le gaz, l'électricité et les télécommunications. Des manifestations organisées par l'OCDE ont également favorisé le travail en réseau à l'échelle régionale et permis de tisser des liens très solides avec les autorités de la concurrence des pays de l'OCDE.

Des économies non membres d'Europe orientale jusqu'à l'Asie centrale en passant par des pays du Caucase ont participé à ces travaux. Jusqu'à une date récente, ils s'effectuaient exclusivement par le biais de séminaires annuels d'une durée de deux semaines qui se tenaient à l'Institut commun de Vienne. Toutefois, en 2005, un Centre régional de la concurrence a été créé à Budapest dans le cadre d'un partenariat avec le gouvernement hongrois. Ce centre accueillera chaque année environ sept manifestations à l'intention des autorités de la concurrence, dont celles de la Fédération de Russie et d'autres pays de la CEI ainsi que celles de pays d'Europe centrale.

##### *Pays baltes*

Avant le lancement du Programme régional pour les pays baltes (1998), l'OCDE a aidé des responsables baltes à élaborer des lois effectives en matière de concurrence (1992 et 1995 pour la Lituanie, et 1993 pour l'Estonie). Dans le cadre de ce programme, sept réunions annuelles se sont tenues. Les toutes premières réunions avaient pour objet d'appréhender la problématique de la concurrence dans la région (et ont abouti à une publication dans laquelle sont décrites les lois et les institutions), mais la plupart se sont penchées sur les principaux éléments de la législation et de la politique de la concurrence tels que les fusions et les cartels, ainsi que sur l'articulation entre concurrence et régulation dans des secteurs comme les

télécommunications. Les autorités de la concurrence des trois pays baltes ont toujours participé à ces réunions à un haut niveau, et les autorités de la concurrence scandinaves y ont délégué des experts, comme elles s’y étaient engagées, voire parfois des hauts responsables de la concurrence.

#### *Europe du Sud-Est*

Trois séminaires sur le renforcement des capacités ont été organisés en 2001-2002 sous l’égide de l’Initiative régionale phare intitulée « Loi et politique de la concurrence en Europe du Sud-Est ». Plus récemment, d’autres manifestations se sont tenues au Centre régional pour la concurrence de Budapest.

### **E. Assurances et pensions privées**

#### *Europe et Asie centrale*

Depuis 2000, l’OCDE organise des conférences régionales et paneuropéennes pour apporter son concours aux réformes des régimes d’assurances et de pensions privées en Europe centrale et orientale ainsi que dans les Nouveaux États indépendants, en étroite coopération avec d’autres organisations internationales comme l’Organisation internationale des autorités de contrôle des pensions (IOPS), l’Association internationale des contrôleurs d’assurance (IAIS) et la Banque mondiale.

Ses principaux objectifs sont d’aider à la conception et à la mise en œuvre de mesures de réforme visant à promouvoir des marchés de l’assurance et des pensions privées sains et ouverts, ainsi que des cadres de réglementation et de supervision efficaces, en accord avec les principes et pratiques exemplaires de l’OCDE.

#### *Pays baltes*

En réponse aux demandes d’aide à la rédaction de réglementations sur les assurances et à la mise en œuvre de la réforme des régimes de pension, deux réunions d’experts et six conférences ont été organisées dans la région balte (1999-2004). Des documents analytiques et des recommandations à l’intention des pouvoirs publics ont été présentés dans deux publications de l’OCDE intitulées respectivement *Insurance in the Baltic States* et *Pension Reform in the Baltic Countries* (2004).

Les objectifs étaient d’apporter une aide à l’élaboration et à la mise en œuvre de mesures de réforme visant à promouvoir le développement de marchés de l’assurance et des pensions privées sains et ouverts, et d’encourager la mise en place de cadres efficaces de réglementation et de supervision de ces marchés en accord avec les principes et les pratiques exemplaires de l’OCDE.

### **F. Marchés financiers**

#### *Pays baltes*

Toute une série de dialogues sur les politiques à suivre ont été organisés dans le domaine de la gestion de la dette publique et du développement des marchés de valeurs mobilières, dont les marchés de titres d’État. Un *Forum de l’OCDE sur la gestion de la dette publique et les opérations sur les marchés des titres d’État dans les pays baltes et les pays nordiques* s’est réuni chaque année (de 2001 à 2003) pour échanger des vues sur les techniques, les politiques et les pratiques exemplaires appliquées dans le domaine de la gestion de la dette publique et des opérations sur les marchés de titres d’État. Ce forum s’était fixé les objectifs suivants :

- mettre en œuvre les pratiques exemplaires pour la création de marchés primaires plus efficaces (en particulier : stratégie d’émission fondée sur des adjudications régulières ;

établissement de normes de référence ; suppression de l'accès privilégié des gouvernements ; transparence du cadre de gestion de la dette publique ; un cadre pour les opérateurs primaires permettant de développer les marchés ; amélioration du fonctionnement des émissions de titres d'État destinés aux petits investisseurs) ;

- mettre en œuvre les pratiques exemplaires pour renforcer l'efficacité des marchés secondaires des titres d'État (en particulier : marchés liquides avec un important encours d'émissions de référence et financement sur le marché des prises en pension ; systèmes sûrs et sains de compensation et de règlement ; cadre transparent et équitable de réglementation et de surveillance ; structure des activités de contrepartie fondée sur les opérateurs primaires), et
- aider à la création d'une capacité suffisante pour faire face à l'instabilité et au risque.

Les travaux relatifs aux *marchés des titres privés* ont porté sur : (i) les structures institutionnelles appliquées aux marchés de capitaux ; (ii) le fonctionnement des marchés des titres ; (iii) le rôle et les responsabilités des émetteurs de valeurs mobilières, et (iv) la législation régissant les marchés de capitaux. Un rapport a été préparé, qui porte sur les propositions d'élaboration d'une stratégie opérationnelle pour développer les marchés des capitaux dans les régions balte et nordique. Un Groupe de travail sur le développement des marchés des valeurs mobilières a guidé la rédaction de ce rapport.

## **G. Gouvernance publique**

Les travaux de l'OCDE sur la gouvernance publique ont été axés sur l'Europe du Sud-Est.

### *Réforme de la réglementation*

L'Initiative sur la gouvernance de la réglementation (IGR) de la Charte pour l'investissement en Europe du Sud-Est a été instaurée en 2002 pour améliorer le cadre de réglementation de la région. Menée avec le Pacte de stabilité, la Banque mondiale, le Service-conseil pour l'investissement étranger (FIAS) de la Banque mondiale et la CE, elle a donné lieu à une série d'ateliers thématiques couvrant les principaux travaux de l'OCDE, faisant connaître des notions essentielles aux équipes économiques nationales et offrant un cadre régional de discussion.

Deux rapports régionaux (2003, 2004) ont permis d'évaluer l'état d'avancement de la réforme de la réglementation dans la région. Des engagements politiques en faveur de la gouvernance de la réglementation ont été inclus dans la Déclaration ministérielle de 2004 relative à la Charte pour l'investissement. Cette déclaration s'appuie sur un rapport de l'OCDE sur la réforme de la réglementation en Europe du Sud-Est et sur la préparation de plans d'action par tous les pays de la région. Une capacité suffisante au sein de l'administration publique, la nécessité de renforcer la coordination aux différents niveaux d'administration, la simplification des formalités administratives qui encouragent la corruption et dissuadent les investisseurs, et la mise en œuvre d'analyses d'impact de la réglementation (RIA) sont des questions importantes qui ont été signalées comme méritant des études plus approfondies.

### *Hauts responsables du budget*

Deux réunions des hauts responsables du budget des pays d'Europe du Sud-Est et d'Europe centrale et orientale ont été organisées, la dernière en date ayant eu lieu à Ljubljana, en février 2006. Cette réunion a permis d'examiner de manière approfondie des questions comme le processus de budgétisation descendant, la budgétisation éclairée par les performances et les partenariats public-privé. Une troisième réunion des hauts responsables du budget des pays de la région devrait se tenir à Vilnius, en Lituanie, en mars 2007. Des examens par les pairs du processus budgétaire ont été effectués pour la Croatie, la Slovénie et la

Géorgie. Le Secrétariat œuvrera à l'amélioration des pratiques budgétaires de la région avec la Banque mondiale et les pays membres que cette question intéresse.

#### *Initiative de lutte contre la corruption du Pacte de stabilité (SPAI)*

Cette Initiative a été lancée en 2000 à l'appel du Pacte de stabilité demandant que la lutte contre la corruption soit inscrite au premier rang des priorités gouvernementales dans la région, et que la base juridique et institutionnelle de lutte contre la corruption soit renforcée.

Le Secrétariat a notamment participé au projet sur la gestion des conflits d'intérêts au sein du gouvernement et dans le secteur public ainsi qu'à une évaluation des législations et politiques relatives aux conflits d'intérêts. Le projet précité était conçu pour apporter un soutien ciblé et concret aux efforts déployés par les pays participant à l'Initiative SPAI pour élaborer et mettre en œuvre leur législation nationale sur les conflits d'intérêts, et pour renforcer les institutions chargées de faire appliquer cette législation. Le projet s'est inspiré des « Lignes directrices de l'OCDE pour la gestion des conflits d'intérêts dans le service public » qui constituent la toute première référence internationale dans ce domaine.

En 2003, ce projet a produit un *Ensemble d'instruments pour gérer les conflits d'intérêts* : il s'agit d'un ensemble de définitions, de stratégies et de processus génériques permettant de mettre en pratique la législation sur les conflits d'intérêts dans les pays participant à l'Initiative SPAI. Ces instruments apportent aux spécialistes des solutions concrètes pour rédiger la législation, l'enseigner et assurer une formation ainsi que pour élaborer des règlements et des procédures internes sur les conflits d'intérêts aux différents niveaux de l'administration. L'ensemble d'instruments a été examiné au cours d'une série d'ateliers de spécialistes, d'un *Forum à haut niveau sur la mise en œuvre des mesures de gestion des conflits d'intérêts* (Prague, 2003) et d'un atelier pour les journalistes d'investigation (Istanbul, 2003).

Une évaluation des lois et politiques relatives aux conflits d'intérêts a été menée pour examiner l'efficacité des politiques, des cadres juridiques et des pratiques de mise en œuvre dans les pays participant à l'initiative SPAI. Ce projet visait en particulier à recueillir des données sur les progrès accomplis, cerner les domaines et les postes à fort potentiel de conflits d'intérêts et appuyer la mise en œuvre de la législation et des politiques en la matière. En 2005, le projet a obtenu les résultats suivants :

- (i) un examen des lois et politiques relatives aux conflits d'intérêts de la Moldova, de la Roumanie, du Monténégro et de la Serbie, fournissant une base de discussion sur le renforcement de la mise en œuvre de ces lois et politiques ;
- (ii) un séminaire thématique régional sur les services de lutte contre la corruption et la mise en œuvre de la législation sur les conflits d'intérêts (Serbie, 2005). Le séminaire a mis en lumière le fait que six des huit pays participant à la SPAI avaient adopté une loi sur les conflits d'intérêts à l'intention des fonctionnaires. Les participants ont également conclu à la nécessité d'élaborer des normes spécifiques concernant les conflits d'intérêts à l'intention des milieux politiques et des fonctionnaires travaillant dans des secteurs à risque comme celui de la passation des marchés publics.

## 5. Objectif stratégique n° 5<sup>13</sup>

### A. Développement

Dans le contexte de ses activités d'ouverture en direction des donneurs non membres de l'OCDE, le CAD entend s'intéresser aux membres de l'UE n'appartenant pas à l'OCDE qui, en rejoignant l'Union européenne, se sont engagés à déployer des efforts importants dans le domaine de l'aide au développement. Toutefois, jusqu'à présent, aucune activité ni participation régionale spécifique n'a été envisagée. De plus, le Kirgizistan a participé au Groupe de travail du CAD sur l'efficacité de l'aide en qualité de pays partenaire.

*Réunion d'experts sur les liens d'interdépendance entre les échanges et l'investissement dans le Caucase et l'Asie centrale*<sup>14</sup>

Une réunion informelle d'experts nationaux, dont des représentants d'instituts de recherche, des régions du Caucase et de l'Asie centrale s'est tenue au Centre OCDE d'Istanbul<sup>15</sup>, en février 2004. L'objet de cette réunion était de discuter d'une collaboration au sujet de stratégies visant à faciliter l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale, notamment au travers des liens d'interdépendance entre échanges et investissement. Parmi les questions examinées figure la possibilité de créer un réseau régional d'experts avec lequel l'OCDE pourrait collaborer pour élaborer un cadre d'analyse des interdépendances entre gouvernance, échanges, investissement et aide publique. Les moyens de renforcer en ce sens la capacité des instituts de recherche de la région et le lancement de projets pilotes ont également été examinés.

*Forum régional sur le développement du secteur privé*<sup>14</sup>

Un Forum régional sur le développement du secteur privé dans la région de la mer Noire s'est tenu à Thessalonique, en février 2005.<sup>16</sup> Des délégations des pays membres de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (BSEC) ont été invitées. Les participants ont examiné les possibilités de favoriser les échanges et l'investissement dans la région, le cadre d'action gouvernementale qu'il faudrait mettre en place ainsi que les moyens de renforcer la coopération des entreprises dans des secteurs spécifiques.

Tout au long du Forum, les intervenants ont souligné la nécessité de renforcer les institutions locales en tissant des liens avec des institutions internationales, intergouvernementales et financières. Les modèles et les politiques de l'OCDE pourraient servir de référence. Le résultat pourrait prendre la forme d'un Plan d'action pour les pays membres de la BSEC, fondé sur un Cadre global pour les échanges, l'investissement et le développement. En concertation avec l'UE dans le cadre de sa nouvelle Politique européenne de voisinage, et avec des partenaires régionaux, ce Plan d'action permettrait d'évaluer les besoins de la région et des pays pris individuellement. Le Plan pourrait mettre en évidence les priorités de réforme dans des domaines comme l'aménagement des infrastructures, les services fondés sur le savoir, le développement des PME, l'intensification des circuits financiers, la réforme de la réglementation, la réforme de la gouvernance, l'environnement durable et la création de places financières.

---

<sup>13</sup> Contribuer au développement des économies non membres.

<sup>14</sup> Voir les remarques au sujet de cette réunion au paragraphe 7 ci-avant.

<sup>15</sup> Réunion organisée, côté OCDE, par le Centre de développement et la Direction des affaires financières et des entreprises. Un rapport de synthèse peut être consulté à l'adresse suivante : [www.oecd.org/dev/ist](http://www.oecd.org/dev/ist).

<sup>16</sup> Forum organisé, côté OCDE, par le Centre de développement. Pour toute information et pour un résumé complet de cette manifestation, voir : [www.oecd.org/bsec](http://www.oecd.org/bsec).

## 6. Objectif stratégique n° 6<sup>17</sup>

### A. Statistiques

#### *Europe et Asie centrale*

Dans beaucoup de pays en transition, en particulier ceux de la CEI, les statistiques des comptes nationaux sont considérablement faussées parce qu'elles ne parviennent pas à prendre en compte de manière adéquate les activités clandestines et informelles. Pour remédier à ce problème, l'OCDE a publié, en 2002, un *Manuel sur la mesure de l'économie non observée*. Ce manuel répertorie les pratiques exemplaires en matière de conception d'enquêtes, de collecte et de mise en forme de données pour s'assurer que les statistiques économiques de base prennent correctement en compte les activités clandestines et informelles.

#### *Pays baltes*

L'OCDE a travaillé avec les Bureaux nationaux de la statistique des pays baltes pour les aider à produire des comptes nationaux trimestriels. Ce projet, décidé conjointement avec Eurostat et les pays concernés, fait partie de la composante statistique de l'acquis communautaire. Désormais, les pays baltes compilent tout trois des comptes nationaux trimestriels en prix courants et en prix constants, faisant apparaître à la fois la valeur ajoutée par type d'activité et les dépenses finales par rapport au PIB. Ces comptes sont harmonisés avec les normes internationales énoncées dans le Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 93).

#### *Europe du Sud-Est*

Les travaux de l'OCDE sur les statistiques de l'Europe du Sud-Est se sont étoffés progressivement au cours des six dernières années. Ils s'orientent principalement vers les Bureaux de la statistique de la partie occidentale des Balkans.<sup>18</sup> A l'origine, ils englobaient également la Bulgarie, la Roumanie et la Slovénie dans le but de favoriser la coopération et l'aide interrégionales mais, aujourd'hui, seule la Slovénie y participe. Le programme est axé sur deux domaines interdépendants des statistiques économiques : les comptes nationaux et les parités de pouvoir d'achat. Il est mis en œuvre en étroite coopération avec Eurostat et facilite l'harmonisation avec l'acquis communautaire.

Des ateliers organisés entre 2001 et 2003 ont montré qu'il était nécessaire de rendre plus complètes les estimations de PIB de ces pays ainsi que leur mesure de l'économie non observée. Depuis lors, le Secrétariat a concentré ses efforts sur l'économie non observée dans la partie occidentale des Balkans. L'objectif immédiat était d'aider les Bureaux de la statistique à effectuer des ajustements « simples et rapides » de leurs estimations de PIB pour compenser leur manque d'exhaustivité. L'objectif à long terme est de permettre à ces Bureaux de remédier au problème d'absence d'exhaustivité de manière durable et systématique afin d'apporter des améliorations fondamentales aux systèmes de collecte de données sur lesquels reposent leurs statistiques économiques.

En collaboration avec le Bureau de la statistique de la république de Slovénie (SORS), l'OCDE a élargi le Programme conjoint Eurostat-OCDE sur les parités de pouvoir d'achat afin d'englober la partie occidentale des Balkans. Le relevé des prix pour le cycle 2005 a commencé en mai 2003 et s'est achevé en janvier 2006. Les prix ainsi relevés ne seront pas finalisés avant le quatrième trimestre 2006 lorsque la participation directe du Secrétariat au Programme conjoint PPA arrivera à son terme. Le relevé des prix

---

<sup>17</sup> Pour une gestion efficace de l'Organisation.

<sup>18</sup> Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ANCIENNE RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, Serbie et Monténégro et (en principe) Kosovo.

pour le cycle 2008 a déjà commencé. Cette activité est organisée par le Bureau de la statistique de la république de Slovénie et par Eurostat.